



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°3

Le 23 août 2022

Lisieux

Présents : Liberge Jean - Président,

Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Quesnel Michel, Cheradame Philippe, Blanchetière Jean, Baillard Patrick, Evain Pascale, Louise Jean- Pierre, Sanson Sylvie, Mouillard Bernard, Lefevre Dominique

Excusés : Bourel Valérie, Guesnon Albert, Desheulles Roger

Assistent : Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne les Coupes, en respect de l'article 11.3 du règlement de la Coupe de France et de la Coupe de France Féminine, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Le Président félicite M. LEFEVRE pour sa nomination en tant que membre de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

1 - ADOPTION PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°1 en date du 18 juillet 2022, mis en ligne le 19 juillet 2022
- N°2 en date du 05 août 2022, mis en ligne le 05 août 2022

2 – AFFAIRES EXAMINEES

MATCH : FC ECOUCHE / US ATHIS – Coupe de France du 21 août 2022 :

Forfait déclaré du FC ECOUCHE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,



Donne match perdu par forfait au club du FC ECOUCHE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US ATHIS sur le score de 0 à 3,
Inflige au club du FC ECOUCHE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cinquante (50) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : ES TIREPIED / FC SIENNE – Coupe de France du 21 août 2022 :

Forfait déclaré de l'ES TIREPIED

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES TIREPIED sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du FC SIENNE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'ES TIREPIED l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cinquante (50) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : AS COURTEILLE ALENCON / VIMOUTIERS FC – Coupe de France du 21 août 2022 :

Forfait déclaré de VIMOUTIERS FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de VIMOUTIERS FC sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS COURTEILLE ALENCON sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de VIMOUTIERS FC l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cinquante (50) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : US SEMILLY ST ANDRE / AV HAMBYE – Coupe de France du 21 août 2022 :

Absence de l'AV HAMBYE à l'heure du coup d'envoi,

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AV HAMBYE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'US SEMILLY ST ANDRE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AV HAMBYE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de soixante (60) euros directement débités sur le compte du club.

MATCH : AS ST CYR FERVAQUES / US PONT L'EVEQUE – Coupe de France du 21 août 2022 :

Forfait non déclaré de l'AS ST CYR FERVAQUES,

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS ST CYR FERVAQUES sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US PONT L'EVEQUE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'AS ST CYR FERVAQUES l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de soixante (60) euros directement débités sur le compte du club.

3 – COURRIERS

Mail du CS LES ANDELYS en date du 22 août 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre CS LES ANDELYS / US RUGLES LYRE – Coupe de France – 21/08/2022

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CS LES ANDELYS / US RUGLES LYRE : 3 / 3 – TAB : 4 / 5



La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent élarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Mail de M. Loic DELISLE (arbitre) en date du 22 août 2022, pour une erreur de saisie de résultat sur la FMI de la rencontre CROIX ST LEUFFROY F / US GASNY – Coupe de France – 21/08/2022

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre dit que la rencontre doit être enregistrée avec la marque constatée sur le terrain soit, CROIX ST LEUFFROY F / US GASNY : 0 - 1

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent élarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Courrier de l'ESM GONFREVILLE concernant les horaires du Régional U14 :

Demande de jouer toutes les rencontres à domicile le dimanche à 10h00,

La Commission,

Conformément à la décision du Comité de Direction lors de sa réunion du 04 juillet 2022,

Invite l'ESM GONFREVILLE, pour chaque rencontre appelant à un changement de jour ou d'horaire, à obtenir l'accord de ses adversaires via une demande de modification Footclubs.

Courrier de l'AG CAEN FOOTBALL concernant les horaires du Régional 1 Féminin :

Demande de jouer toutes les rencontres à domicile le samedi soir,

La Commission,

Conformément à l'article 11 du Règlement des championnats Régionaux Féminins,

Invite l'AG CAEN FOOTBALL, pour chaque rencontre appelant à un changement de jour ou d'horaire, à obtenir l'accord de ses adversaires via une demande de modification Footclubs.

Courrier des CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE concernant les horaires du Régional 2 U16 :

Demande de jouer toutes les rencontres le samedi après-midi à 15h30,

La Commission,

Conformément à la décision du Comité de Direction lors de sa réunion du 04 juillet 2022,

Invite les CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE, pour chaque rencontre appelant à un changement de jour ou d'horaire, à obtenir l'accord de ses adversaires via une demande de modification Footclubs.

Courrier du FC ROUEN concernant l'intégration d'une équipe en Régional 2 Féminin :

Demande d'intégration en R2 F en cas de place vacante,

La Commission,

Constatant qu'aucune place vacante n'est constatée,

Partant du constat que même en cas de place vacante, la possibilité de repêchage serait proposée aux clubs départagés selon les critères de l'Annexe 9 aux Règlements Généraux,

Ne peut donner satisfaction au FC ROUEN,

Courrier du SC BERNAY concernant l'indisponibilité de son terrain :

Demande d'inversion des journées 3 et 5 du championnat Régional 3,

La Commission,

Invite le SC BERNAY à obtenir l'accord de ses adversaires via une demande de modification Footclubs.



Courrier de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :

Retrait du classement T3 du Stade du Mont Gaillard 1,

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives d'interdire l'utilisation le Stade du Mont Gaillard pour toutes compétitions officielles.

Invite l'ES DU MONT GAILLARD à trouver rapidement un terrain classé pour disputer ses rencontres de National 3 jusqu'à ce que leur terrain soit de nouveau classé.

Reste à la disposition de l'ES DU MONT GAILLARD pour échanger sur les solutions envisageables.

Décision de la Commission Fédérale de Discipline du 09 décembre 2021 concernant la prochaine rencontre du FC SAINT JULIEN en Coupe de France :

La Commission prend note de la décision de la Commission Fédérale de Discipline.

4 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La Commission,

Pris exemple de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux d'infliger au FU NARBONNE un retrait de 3 points au classement de National 3 la saison dernière,

Rappelle aux clubs du championnat National 3 qu'un forfait en Coupe Gambardella pourrait avoir un impact direct sur leur classement en championnat National 3,

Le tirage du premier tour aura lieu mercredi 31 août 2022.

5 – COUPE DE FRANCE

Coupe de France Saison 2022 – 2023 Tirage du 2^{ème} Tour

1. ENT. CANTONALE TESSY MOYON SPORTS - F.C. LE VAL ST PERE
2. F.C. SIENNE - C.S. VILLEDIEU
3. ENT. S. TRELLETTREVILLE CONTRIERES - ENT.S. COUTANCAISE
4. AS CERENCAISE - U.S. ST PAIRRAISE
5. U. S. DE SAINTE CECILE - U. S. DUCEY ISIGNY
6. U.S. ST MARTIN - ST JEAN DE LA HAIZE - U.S. PERCY
7. U.S. PONTORSON - A.S. JULLOUVILLE SARTILLY
8. U.S. GAVRAYENNE - U.S. ST QUENTIN LE HOMME
9. FC AGON COUTAINVILLE - FC EQUEURDREVILLE HAINN **ou** AS DE BERIGNY-CERISY - FC EQUEURDREVILLE HAINN.
10. US RONCEY CERISY - F.C. 3 RIVIERES
11. C.A. PONTOIS - AGNEAUX F.C.
12. ST. URVILLE NACQUEVILLE - A.S. VALOGNES F.
13. ENT.LE LOREY-HAUTEVILLE-FEUGERES - BRICQUEBOSQ ST CHRISTOPHE DU FOC GROSVILLE SPORTS
14. FOOTBALL CLUB B2S - E. S. PLAIN
15. LYSTRIENNE S. - A.S. TOURLAVILLE
16. PERIERS S. - C.S. CARENTANAIS
17. F.C. VAL DE SAIRE - U. S. OUEST COTENTIN
18. F.C. CLAIRES DE VIRE - U.S. VASTEVILLE ACQUEVILLE
19. AM.S. MONTEBOURG - U.S. COTE DES ILES
20. L'ETOILE ROUGE DU MESNIL AU VAL - A. S. THEREVAL
21. PATRONAGE LAIQ. OCTEVILLE - U.S. SEMILLY ST ANDRE



22. A.S. GREVILLE HAGUE - F.C. DES ETANGS
23. A AMONT QUENTIN FC - U.C. BRICQUEBETAISE F.
24. AM.S. GACEENNE - VEDETTE DE BOISTHOREL **ou** AM.S. GACEENNE - A. L'ETOILE DU PERCHE
25. A. CHAILLOUE - A.S. COURTEILLE ALENCON
26. ESP. CONDE S/SARTHE - F.C. ARGENTAN
27. ES ECOUVES - F.C. DU PAYS AIGLON
28. F.C. DU PAYS BELLEMOIS - U.S. MORTAGNAISE
29. AM. MINES LA FERRIERE AUX ETANGS - S.S. DOMFRONTAISE
30. U.S. ATHISIENNE - C.O. CEAUCE
31. AS SARCEAUX ESPOIR - JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES
32. AV. DE MESSEI - A.S. LA SELLE LA FORGE
33. SP.L. PETRUVIEN - U.S. D ANDAINE
34. A.S. AUBUSSON - F.C. FLERIEN
35. J.S. D'AUDRIEU - L.C. BRETTEVILLE S/ODON
36. J.S. DOUVRES LA DELIVRANDE - AM.S. CAHAGNAISE
37. F.C. SUD OUEST CAEN - F.C. THAON BRETTEVILLE LE FRESNE
38. FONTENAY LE PESNEL F.C. - ELAN SPORTIF CARPIQUET F.
39. HASTINGS FC RCSMN - BAYEUX F.C.
40. U.S. VILLERS BOCAGE - MALADRERIE O.S.
41. U.S.I. BESSIN NORD - AM. S. VERNON
42. AF BASLY - U.S. AUNAY S/ODON
43. F.C. DE MOUEN - U. S. GUERINIERE **ou** F.C. DE MOUEN - EV.S. DU TRONQUAY
44. F.C. LOUVIGNY - A.S.L. CHEMIN VERT **ou** F.C. LOUVIGNY - INTER ODON FC
45. MUANCE FC - ASPTT CAEN FOOTBALL
46. BOURGUEBUS SOLIERS F. C. - A.S. VILLERS HOULGATE NORMANDIE COTE FLEURIE
47. A.S.POTIGNY-VILLERS CANIVET-USSY - AM.S. ST DESIR
48. ENT.S.F.C. FALAISE - U.S. OUVRIERE NORMANDE MONDEVILLE
49. ENT. F. TOUQUES SAINT GATIEN - CRESSERONS HERMANVILLE LION TERRE ET MER
50. AM.S. BIEVILLE BEUVILLE - ST. ST SAUVEURAIS
51. FC TROARN - C.S. HONFLEUR
52. U.S. AUTHIE - A.S. IFS
53. A.S. GIBERVILLAISE - C.A. LISIEUX F. PAYS D'AUGE
54. U.S. PONT L'EVEQUE - DOZULE FC
55. U.S. MUNICIPALE BLAINVILLAISE - USC MEZIDON FOOTBALL
56. C.LAIQ. COLOMBELLOIS - A.S. TROUVILLE DEAUVILLE
57. ENT. S CORMELLES FOOTBALL - SPORTING CLUB HEROUVILLE FOOTBALL
58. CROISSANVILLE FOOTBALL CLUB - ET.S. LIVAROTAISE
59. OLYMPIA'CAUX FOOTBAL CLUB - U.S. GODERVILLAISE
60. OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES NEIGES - A.S. DE MONTIVILLIERS
61. U.S. LILLEBONNAISE - C.S. DE GRAVENCHON
62. UNION SPORTIVE DE BOLBEC - YVETOT A.C.
63. RACING CLUB HAVRAIS - C.S SERVICES MUNICIPAUX LE HAVR
64. ASL RAMPONNEAU FECAMP - ENT.S. INTERCOMMUNALE ST ANTOINE
65. GAINNEVILLE A.C. - U. S. DES FALAISES
66. S.C. DE FRILEUSE - S.C. OCTEVILLE S/MER
67. LE HAVRE FOOTBALL CLUB 2012 - HAVRE CAUCRIAUVILLE S.
68. ET. S. DU PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP - EU F.C.
69. O. PAVILLAIS - CANY F.C.
70. U.S. AUFFAY - F.C. BARENTINOIS
71. ENTENTE MOTTEVILLE – CROIXMARE - J.S. SAINT NICOLAS D'ALIERMONT BETHUNE
72. C.A. HARFLEUR BEAULIEU - GROUPEMENT SPORTIF SAINT AUBIN SAINT VIGOR
73. U.S. MESNIL-ESNARD FRANQUEVILLE - ROUEN SAPINS F. C.
74. CANTELEU F. C. - CAUDEBEC SAINT PIERRE F. C.
75. AM.S. BUCHY - F.C. DE NEUFCHATEL EN BRAY
76. F.C. PETIT CAUX - F.C. TOTES
77. U.S. BACQUEVILLE PIERREVILLE - F.C. OFFRANVILLAIS
78. UNION SPORTIVE DE LA FORET DE ROUMARE - ST AUBIN F.C.
79. O. DE DARNETAL - F. C. TOURVILLE LA RIVIERE
80. UNION SPORTIVE DE LOUVIERS - C.O. CLEON



81. AC. JIYAN KURDISTAN - F. C. LE TRAIT - DUCLAIR
82. F.U.S.C. DE BOIS-GUILLAUME - A. HOULMOISE BONDEVILLAISE F.C.
83. ENT.S. MONTIGNY-VAUPALIERE - ROUEN A.C.
84. PLATEAU DE QUINCAMPOIX F.C. - ST. SOTTEVILLAIS CHEMINOTS C.
85. ASPTT ROUEN - F.C. ST ETIENNE DU ROUVRAY
86. F. C. SAINT JULIEN - AL DEVILLE MAROMME
87. A.S. GOURNAYSIEENNE DE FOOTBALL - U.S. DE GRAMMONT
88. A.S. TREPORTAISE - CERC.AM. LONGUEVILLAIS
89. ST. VALERIQUEAIS - U.S. GREGEOISE
90. U. S. NORMANDE 76 - U.S. LUNERAYSIEENNE
91. F.C.DE BIVILLE LA BAINARDE - ET.S. TOURVILLAISE
92. F.C. LIMESY - A.S. SASSETOT THEROULDEVILLE
93. U. S. RUGLES LYRE - F.C. ILLIERS L'EVEQUE
94. AM. S. ROUTOT - PACY MENILLES RACING CLUB
95. ENT.S. DU VEXIN OUEST - ST. DE PORTE NORMANDE VERNON
96. U.S. CONCHOISE - FC VAL DE REUIL
97. R.C. DE MUIDS VAUVRAY - CA PONT-AUDEMER
98. AM. S. DE VESLY - SAINT SEBASTIEN F.
99. FOOTBALL CLUB HENZEIS VEXIN SUD - F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27
100. CS BONNEVILLOIS - ES VALLEE DE L'OISON **ou** US BARROISE - ES VALLEE DE L'OISON
101. ENT. S. NORMANVILLE - F.C. EURE MADRIE SEINE
102. ST MARCEL F - A. S. COURCELLOISE
103. U.S. GASNY - ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C
104. F.C. VAL DE RISLE - C.S. BEAUMONTAIS
105. F.C. SERQUIGNY NASSANDRES - ST. VERNOLIEN
106. U.S. GRAVIGNY - S.C. THIBERVILLE
107. CHARLEVAL FC - FOOTBALL ATHLETIC CLUB

Toutes les rencontres auront lieu à 15 heures sur le terrain du premier club cité.

6 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Coupe de France Féminines Saison 2022 - 2023 52 équipes engagées

4 équipes qualifiées pour le tour Fédéral dont LE HAVRE AC (500052) exempt jusqu'au premier tour fédéral

1^{er} tour :

- 30 équipes exemptes (29 régionales + Havre AC)
- 22 équipes rentrantes

11 vainqueurs

2^{ème} tour :

- 9 équipes exemptes (8 régionales + HAVRE AC 500052)
- 32 équipes participantes = 11 vainqueurs du 1^{er} tour + 21 équipes rentrantes

16 vainqueurs

3^{ème} tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC 500052)
- 24 équipes participantes = 16 vainqueurs du 2^{ème} tour + 8 équipes rentrantes

12 vainqueurs

4^{ème} tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC 500052)
- 12 équipes participantes = 12 vainqueurs du 3^{ème} tour

6 vainqueurs

5^{ème} tour :

- 1 équipe exempte (HAVRE AC 500052)
- 3 équipes participantes = 6 vainqueurs du 4^{ème} tour

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



3 vainqueurs qualifiés pour le 1 er tour fédérale + Le HAVRE AC 500052 (Division 1)

Tirage du 1er Tour

1. CONDE S. - CRESSERONS HERMANVILLE LION TERRE ET MER
2. ST. URVILLE NACQUEVILLE - BAYEUX F.C.
3. U. S. DUCEY ISIGNY - U.S. GRANVILLAISE
4. USC MEZIDON FOOTBALL - SPORTING CLUB HEROUVILLE FOOTBALL
5. JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES- U.S. LE SAP
6. F.C. SUD OUEST CAEN - U.S. VILLERS BOCAGE
7. U.S. VASTEVILLE ACQUEVILLE - ENT.S. COUTANCAISE
8. AV. DE MESSEI - SU DIVES CABOURG FOOTBALL
9. C. S. ORBECQUOIS VESPEROIS - F.C. SERQUIGNY NASSANDRES
10. A.S. DU CANTON D'ARGUEIL - F.C. DU NORD OUEST
11. ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE- OLYMPIA'CAUX FOOTBAL CLUB

Toutes les rencontres auront lieu à 13 heures sur le terrain du premier club cité.

7 - PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 31 août 2022 – 10 heures

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

